

REGLEMENT TRAIL DE MONTHELON

1 / PRESENTATION DE L'EPREUVE

Le trail de Monthelon est une manifestation sportive **NON-CHRONOMETREE** de course à pied en pleine nature. Conformément aux Règles Techniques de Sécurité (RTS) de la fédération délégataire (F.F.A) , l'évènement présente plusieurs parcours :

- **Grand trail** : 23.2 kms et 520 m D+ (kms / effort : 28.4 kms) avec 2 ravitaillements sur le parcours et 1 à l'arrivée. Couleur de traçage **ROUGE** , et interdit aux moins de 20 ans. DEPART 9 H
- **Petit trail** : 14 kms et 250 m D+ (kms / effort : 16.5 kms) avec 1 ravitaillement sur le parcours et 1 à l'arrivée. Couleur de traçage **JAUNE** , et interdit aux moins de 18 ans. DEPART 9 H 15
- **Trail découverte** (cadet et débutants) : 8.6 kms et 103 m D+ , 1 ravitaillement à l'arrivée. Couleur de traçage **VIOLET** , interdit aux moins de 16 ans. DEPART 12 H 15
- **1 course minimes** : 4.8 kms et 80 m D+ , 1 ravitaillement à l'arrivée. Couleur traçage **NOIR** , interdit aux moins de 14 ans. DEPART 13 H 30
- **1 course benjamins** : 2.75 km et 25 m D+ , 1 ravitaillement à l'arrivée. Couleur traçage **ORANGE** , interdit aux moins de 12 ans. DEPART 14 H 15
- **1 course poussins** : 1.4 kms et 10 m D+ , 1 ravitaillement à l'arrivée. Couleur traçage **VERT** , interdit aux moins de 10 ans. DEPART 14 H 45
- **1 parcours randonnée** : 9.5 kms et 200 m de D+ , 1 bouteille d'eau au départ et 1 ravitaillement à l'arrivée. Couleur de traçage **BLEU**. DEPART entre 9 H et 10 H 30

NOTE IMPORTANTE : bien que l'épreuve soit avant tout conviviale , elle respecte les dispositifs de sécurité et les limites de distance par catégorie d'âge. Un podium sera établi uniquement sur les 2 parcours trail adultes (14 et 24 kms). Les organisateurs se réservent le droit d'avancer les horaires de départs de quelques minutes , voir même d'annuler les épreuves au dernier moment en fonction des conditions météorologiques.

2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION ET SANTE

Conformément à la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 , la participation est soumise aux 2 règles suivantes :

- MAJEURS : P.P.S ou licence valide au moment de l'évènement.
- MINEURS : questionnaire de santé adapté et autorisation parentale.

3 / DISTANCE MAX PAR CATEGORIE D'AGE

CATEGORIE	CODE	AGE	DIST. MAX AUTORISEE
ECOLE ATHLE (éveil)	EA	Moins de 10 ans	
POUSSIN	PO	10 – 11 ans	1500 m
BENJAMINS	BE	12 – 13 ans	3000 m
MINIMES	MI	14 – 15 ans	5000 m
CADETS	CA	16 – 17 ans	15 kms
JUNIORS	JU	18 – 19 ans	25 kms
ESPOIRS/SENIORS/MASTERS	ES / SE / MA	20 et plus	illimitée

4 / ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement afin de pouvoir couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (Article 321 – 4 du code du sport). En acceptant les conditions d'inscription , chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire avant , pendant ou après la course et avec renonciation de tout recours contre l'organisateur en cas d'accident matériel ou corporel.

5 / DROIT A L'IMAGE

Les participants laissent leur droit à l'image aux organisateurs , ses ayants droits et partenaires pour une durée illimitée. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 / 01 / 1978 , chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Du fait de son engagement , chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître , prises à l'occasion de sa participation , sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires. Et ceci sans limitation de durée ni compensations quelconques.

6 / ENVIRONNEMENT ET CONVIVIALITE

Le trail de Monthelon se veut en total respect avec l'environnement et par conséquent il est totalement interdit de jeter ses déchets sur les parcours ou sur le site de départ / arrivée. Des bacs de tri sélectif sont à disposition.

Le trail de Monthelon se veut également convivial car non-chronométré , par conséquent tout comportement inadapté est à bannir. Les récompenses des 2 podiums se feront uniquement après le passage du dernier concurrent sur la ligne d'arrivée. Les plus grosses récompenses seront distribuées par tirage au sort des dossards et la présence est obligatoire pour récupérer son gain.

7 / RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards sera possible à partir du vendredi précédant la manifestation au magasin SPARNARUN à Epernay (11 rue Eugène Mercier) ou sur place le jour J à partir de 7h30

8 / STATIONNEMENT

Il est formellement interdit de stationner des 2 côtés le long de la route bordant la halle , des rubalises marquant cette interdiction sera mise en place, tout véhicule y stationnant risque une verbalisation pour stationnement gênant pouvant retarder l'intervention rapide des secours en cas de besoin.

2 parkings et un chemin seront à disposition près de la halle , merci de suivre les consignes des bénévoles pour le placement de vos véhicules.

9 / ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves du trail de Monthelon vaut acceptation sans réserves et en pleine connaissance du présent règlement.

Fait à Monthelon le 16 Septembre 2026.